

# RAPPORT DE FIN DE MANDAT

2018-2019

*Vice-présidence académique*

Présenté par : Francis Bourgoïn

Vice-président académique de la FÉÉCUM

Université de Moncton, campus de Moncton

27 mars 2019



## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de ce rapport de fin de mandat, je présenterai les dossiers majeurs qui ont marqué le poste de vice-président académique de la FÉÉCUM lors de l'année universitaire 2018-2019. Ceux-ci ne représentent pas nécessairement l'étendue des actions entreprises pendant mon mandat, mais ils permettent tout de même de saisir les enjeux principaux. Je formulerai également à la fin de chacun de ces dossiers une recommandation pour la prochaine vice-présidence académique de la Fédération dans l'optique de l'aider à orienter ses actions pour l'année 2019-2020.

## **POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS**

En vertu de la Constitution de la FÉÉCUM, qui dicte les pouvoirs et les devoirs des dirigeantes et dirigeants de la Fédération, la vice-présidence académique :

- a) siège au Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et étudiantes du Campus universitaire de Moncton ;
- b) a la responsabilité des relations académiques entre l'Université de Moncton et la Fédération ;
- c) a la responsabilité devant le conseil d'administration de la Fédération des activités académiques relevant de la Fédération ;
- d) a droit de s'informer du fonctionnement de toute commission ou comité de la Fédération relatif au secteur académique ;
- e) se rapporte directement à la présidence et est redevable de ses activités auprès du conseil d'administration, qu'elle informe de ses activités ;
- f) siège au comité d'appel de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Campus universitaire de Moncton ;
- g) doit se présenter pour se faire élire au Bureau de direction du Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Campus universitaire de Moncton.
- h) est responsable des modifications, de la mise en œuvre et du respect de la Charte des droits et des responsabilités des étudiants et étudiantes.

## **1. SÉLECTION D'UNE NOUVELLE RECTRICE OU D'UN NOUVEAU RECTEUR**

L'un des dossiers les plus marquants pendant mon mandat à la vice-présidence académique de la FÉÉCUM fut le processus de sélection d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur. Puisque cette personne jouera un rôle clé dans le fonctionnement de l'Université et qu'elle établira l'orientation de celle-ci pour les prochaines années à venir, il était impératif pour moi de garder un œil de près sur l'ensemble du processus. Afin de m'aider à accomplir cette tâche, j'ai été nommé en début de mandat sur le comité consultatif de sélection par mes collègues du Sénat académique en tant que représentant étudiant.

Malheureusement, j'ai plus tard dû me retirer du processus dû à une apparence de conflit d'intérêts avec l'une des personnes candidates au poste. Le processus fut éventuellement arrêté prématurément suite à la divulgation d'informations confidentielles dans les médias. Vu l'importance du poste, on peut anticiper qu'un nouveau processus sera enclenché sous peu afin de trouver une nouvelle rectrice ou un nouveau recteur pour notre université.

*Recommandation : Que la prochaine vice-présidence académique de la FÉÉCUM garde un œil sur la reprise des activités du nouveau comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur et de militer afin que la candidate ou le candidat choisi fasse preuve de leadership et qu'elle ou qu'il ait un intérêt particulier pour l'amélioration de l'expérience étudiante.*

## **2. SÉLECTION D'UNE NOUVELLE VICE-RECTRICE OU D'UN NOUVEAU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**

Suivant la fin du processus de sélection d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur, un nouveau processus de sélection d'une ou d'un cadre universitaire fut enclenché, cette fois pour trouver une nouvelle vice-rectrice ou un nouveau vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER). Le poste de VRER est particulièrement important pour la vice-présidence académique de la FÉÉCUM puisque les deux doivent travailler régulièrement ensemble au courant de l'année universitaire. J'ai donc à nouveau été nommé par mes collègues du Sénat académique afin de siéger sur le comité consultatif de sélection à titre de représentant étudiant.

Les activités du comité furent marquées par la mise en œuvre de nouvelles mesures de confidentialités adoptées par le Conseil de gouverneurs suivant les

événements qui ont entouré l'arrêt du processus de sélection de la rectrice ou du recteur. Ces nouvelles mesures étaient plus contraignantes pour les membres du comité, exigeant par exemple parfois de se libérer de toute autre activité pour une journée complète, mais semblent jusqu'à présent avoir protégé effectivement la confidentialité de l'information traitée.

*Recommandation: Que la prochaine vice-présidence académique de la FÉÉCUM rencontre la nouvelle ou le nouveau VRER dès son entrée en fonctions afin de discuter des dossiers importants pour la communauté étudiante et d'établir les priorités pour la prochaine année.*

### **3. SENSIBILISATION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE AU SUJET DES DROITS ÉTUDIANTS**

L'une des problématiques que j'ai pu observer pendant mes trois mandats au conseil d'administration de la FÉÉCUM avant mon entrée en mandat à la vice-présidence académique est que plusieurs étudiants ne connaissent pas leurs droits universitaires. Nul ne peut cependant les blâmer puisque ces droits sont souvent cachés ici et là au sein du vaste éventail des règlements universitaires. C'est pourquoi nous avons priorisé la mise sur pied d'une campagne sur nos médias sociaux dans le but de mettre en évidence et de faciliter la compréhension de ces droits.

Celle-ci eut des effets immédiats et nous avons pu observer des résultats assez concrets au courant de l'année. En effet, nous avons pu constater à la Fédération une augmentation significative des plaintes ou questionnements concernant les cours et l'enseignement en général. À plusieurs reprises, les questions posées découlaient même directement de la publication hebdomadaire dans le cadre de la campagne. On peut donc en conclure qu'elle fut un vif succès.

*Recommandation: Que la prochaine vice-présidence académique de la FÉÉCUM poursuive et bonifie la campagne de sensibilisation de la population étudiante au sujet des droits étudiants.*

### **4. RÉDACTION D'UNE POLITIQUE SUR L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

En poursuivant sur la même problématique que le dossier précédent, nous avons remarqué que, outre le manque de connaissance sur la réglementation, plusieurs problèmes de nature académique sont causés par l'absence d'éléments importants concernant l'évaluation des apprentissages dans le corpus des règlements universitaires. Les discussions avec des étudiantes et des étudiants au courant de la campagne de sensibilisation n'ont fait que mettre en évidence certaines de ces

problématiques. On peut entre autres penser à la pondération minimale et maximale des évaluations pour un cours ou bien aux conditions entourant la reprise d'une évaluation.

Afin de remédier à cette problématique, mon prédécesseur a demandé à ce que le regroupement des vice-doyennes et des vice-doyens (RVD) se penche sur la question. En réponse, un sous-comité fut formé avec le mandat de rédiger une politique permettant d'encadrer l'évaluation des apprentissages. J'ai donc repris le siège de mon prédécesseur sur ce sous-comité au cours de mon mandat. Les travaux sur la nouvelle politique ont bien avancé, mais celle-ci reste dans un état plutôt embryonnaire encore à ce jour. Il reste donc beaucoup de travail à faire avant sa mise en œuvre.

*Recommandation: Que la prochaine vice-présidence académique de la FÉECUM poursuive la rédaction de la politique sur l'évaluation des apprentissages au sein du sous-comité de la RVD et voie à promouvoir ses bienfaits auprès de la communauté universitaire, particulièrement auprès de l'ABPPUM, dans l'optique d'une mise en œuvre rapide.*

## **5. RECONNAISSANCE UNIVERSITAIRE DE L'APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL**

Un nouveau dossier qui fit son apparition à l'Université de Moncton au cours de l'année académique 2018-2019 est celui de l'apprentissage expérientiel. En effet, suite à un investissement considérable de la part du gouvernement provincial dans le secteur de l'apprentissage expérientiel, le dossier fut rapidement mis à l'avant-scène dans les instances académiques de l'Université. Toutefois, si nous voulons assurer que la composante expérientielle soit bien intégrée et utilisée par la communauté étudiante de l'Université, il est nécessaire de développer une forme de reconnaissance universitaire pour celle-ci.

En réponse à la problématique, le regroupement des vice-doyennes et des vice-doyens (RVD) a formé un nouveau sous-comité, sur lequel j'ai siégé durant mon mandat, ayant comme but de développer un programme ou une certification qui reconnaisse l'apprentissage expérientiel au niveau de l'Université de Moncton. Bien que les travaux du comité ne soient pas encore terminés, je peux affirmer que ceux-ci progressent bien et que nous nous rapprochons d'un programme de reconnaissance en nous basant sur des programmes similaires dans d'autres universités comme sur des programmes existants à la nôtre. Une composante intéressante du programme sera l'aspect de reconnaissance du bénévolat universitaire et communautaire, qui viendra répondre à une ancienne requête de la FÉECUM sur le sujet.

*Recommandation: Que la prochaine vice-présidence académique de la FÉÉCUM poursuive les travaux sur la reconnaissance universitaire de l'apprentissage expérientiel au sein du sous-comité de la RVD afin de mettre sur pied un programme qui se servira de l'apprentissage expérientiel pour faciliter la transition des étudiantes et étudiants vers le marché du travail suivant l'obtention du diplôme.*

## **6. REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE AUPRÈS DES INSTANCES ACADÉMIQUES**

Une partie du travail de la vice-présidence académique de la FÉÉCUM consiste également à assurer une représentation active de la population étudiante auprès de différentes instances universitaires de nature académique. Outre les sous-comités mentionnés plus tôt dans le rapport, j'ai entre autres eu l'occasion de représenter la masse étudiante au Sénat académique et à ses sous-comités, aux Réunions des vice-doyennes et des vice-doyens, au Comité disciplinaire, au Comité consultatif sur l'évaluation administrative de l'enseignement et au Comité consultatif du Service d'animation et de soutien à l'enseignement.

La présence étudiante auprès de ces instances est très importante puisqu'elle permet parfois de changer l'opinion des preneurs de décisions sur des questions importantes ou bien de faire avancer des dossiers de longue date. Un exemple concret démontrant cet avancement serait le dossier des Tests de compétences langagières en français (TCLF) qui touche la population étudiante de la Faculté des sciences de l'éducation. Suite à plusieurs années de travail et à des échanges assez houleux au sein des instances académiques, le TCLF fut finalement aboli et remplacé par un cours visant le développement de compétences. Je crois fermement que la présence étudiante, dont celle de la vice-présidence académique, autour des différentes tables a contribué largement à ce succès et au succès de bien d'autres changements.

*Recommandation: Que la prochaine vice-présidence académique de la FÉÉCUM participe activement aux réunions des différentes instances de nature académique et d'y défendre le point de vue de la population étudiante.*

## **CONCLUSION**

En conclusion, je peux affirmer avec conviction avoir atteint les objectifs que je me suis fixés au début de mon mandat. Nous avons pendant l'année réussi à augmenter la conscientisation de la population étudiante quant à leurs droits respectifs dans le contexte universitaire. Certes, cette conscientisation n'est toujours pas optimale, mais je crois que nous avons effectué de grands pas vers l'avant. Nous avons de plus su faire

avancer des dossiers de nature académique d'envergure qui permettront plus tard d'assurer une meilleure protection des droits et une meilleure expérience universitaire pour la communauté étudiante de l'Université de Moncton.

J'aimerais donc prendre les quelques dernières lignes de ce rapport pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué au succès des efforts dans le secteur académique de la FÉÉCUM. J'aimerais plus particulièrement remercier les membres de notre conseil d'administration ainsi que les vice-présidences académiques des différentes associations étudiantes du campus. Votre rétroaction et votre collaboration au courant de la campagne de sensibilisation en ont fait la réussite. J'aimerais également remercier toute l'équipe d'employés de la FÉÉCUM. Chacune et chacun d'entre vous a su collaborer à l'avancement de nos dossiers par vos expertises respectives. Enfin, j'aimerais remercier mes trois collègues du comité exécutif, Alexandre, Pascale et Pierre. Je ne crois honnêtement pas que j'aurais pu travailler avec une meilleure équipe. Une chimie s'est installée entre nous dès les premiers jours du mandat et cela a permis une meilleure fluidité dans l'avancement des dossiers.

Sur ce, il ne me reste qu'à souhaiter bon succès au nouvel exécutif de la FÉÉCUM. Je suis convaincu que la prochaine équipe saura poursuivre sur notre lancée et relever les défis auxquels elle fera face pendant la prochaine année.



Francis Bourgoïn

Vice-président académique

FÉÉCUM